



ville de Païta

N° 2020/20  
du 20 mai 2020



## DELIBERATION

*prenant acte des décisions du maire prises en application des articles L. 122-20 et L. 122-21 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2019/03 du 18 février 2019 portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal,

### PREND ACTE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Il est pris acte de 12 décisions du maire, dont le détail suit, prises en application des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et de la délibération n°2019/03 du 18 février 2019 susvisée :

- ❖ Décision n°2020/09 du 04 février 2020 : relative à la location des locaux de l'Arène du Sud ;
- ❖ Décision n°2020/10 du 04 février 2020 : relative à la location des locaux de l'Arène du Sud ;
- ❖ Décision n°2020/11 du 04 février 2020 : relative à la location des locaux de l'Arène du Sud ;
- ❖ Décision n°2020/12 du 04 février 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal en vue d'édifier un caveau de famille ;
- ❖ Décision n°2020/13 du 04 février 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal en vue d'édifier un caveau de famille ;

- ❖ Décision n° 2020/14 du 13 février 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal en vue d'édifier un caveau de famille ;
- ❖ Décision n° 2020/15 du 14 février 2020 : relative à la rémunération d'un avocat ;
- ❖ Décision n° 2020/16 du 18 février 2020 : relative à la location des locaux de l'Arène du Sud ;
- ❖ Décision n° 2020/17 du 18 février 2020 : relative à la location des locaux de l'Arène du Sud ;
- ❖ Décision n° 2020/18 du 06 mars 2020 : portant concession de terrain dans le cimetière communal en vue d'édifier un caveau de famille ;
- ❖ Décision n° 2020/21 du 28 avril 2020 : relative à la rémunération d'un avocat ;
- ❖ Décision n° 2020/22 du 28 avril 2020 : relative à la rémunération d'un avocat.

**ARTICLE 2 :**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, et affichée à la porte de la mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**



LE MAIRE

*Willy GATUHAU*  
Willy GATUHAU

*[Handwritten signatures of council members]*

*[Handwritten signatures of council members]*

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**  
 • de la transmission effectuée le 25 MAI 2020  
 • de la notification effectuée le 25 MAI 2020  
 • de la publication effectuée le 25 MAI 2020  
 Par délégation du Maire  
 Le Secrétaire Général  
*[Signature]*  
 Philippe MOUTON

**POUR AMPLIATION**  
 Païta, le 25 MAI 2020

Haut-Commissariat de la République  
 en Nouvelle-Calédonie  
 25 MAI 2020  
**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**AMPLIATIONS :**

- Registre.....	1
- SAS.....	1
- SG.....	1
- SGA.....	2
- Trésorier de la province Sud.....	1
- Service des Finances.....	1
- Archives.....	1
- Affichage.....	2